



Le Semestre européen – vision de la N-VA à propos du contenu

Introduction

La N-VA n'est pas d'accord sur le fait que le gouvernement en affaires courantes (avec seulement 30 des 88 sièges flamands au Parlement fédéral), ait l'intention au plus tard fin avril de présenter un budget pluriannuel à la Commission européenne sans avoir consulté au préalable le premier parti de Flandre/Belgique et même sans tenter d'obtenir l'approbation du Parlement. Ce « budget pluriannuel » s'inscrit dans le cadre du nouveau « Semestre européen », qui s'étend bien au-delà de ce simple budget.

Quel est le but du Semestre européen ?

L'Europe a été frappée de plein fouet par la crise financière. De plus, certains pays de la zone euro ne semblent pas suffisamment rigoureux en matière de discipline budgétaire. L'Euro et l'union monétaire sont dès lors en danger, risquant d'avoir des conséquences financières catastrophiques pour l'économie européenne dans son ensemble. Il apparaît de plus en plus clairement que l'union monétaire doit donc elle aussi être étayée par une union économique. Celle-ci ne se limite pas au contrôle du fonctionnement du marché libre, mais elle impose également désormais des règles strictes en matière de politique budgétaire et macroéconomique afin de permettre aux pays européens de se développer plus en harmonie et, de cette manière, éviter un endettement majeur comme tel a été le cas en Grèce et au Portugal.

Qu'est ce que le Semestre européen ?

1. Un nouveau cadre budgétaire pour les Etats membres davantage orienté sur la réduction de la dette, le recul du déficit public et un plus grand respect à travers un système d'amendes rigoureux.
2. La nouvelle stratégie Europe 2020 en matière de réformes socio-économiques en veillant à une croissance judicieuse, durable et globale.

Pourquoi est-il intitulé le « Semestre européen » ?

- En janvier, la Commission européenne se penche sur l'économie européenne, recense l'ensemble des problèmes et indique les priorités des Etats membres pour l'année à venir.
- Après avoir été discutés au sein du Conseil des ministres et au Parlement européen, le traditionnel Sommet de printemps approuve ces éléments stratégiques. Cette année, ce processus s'est déroulé lors du récent Sommet du 24 mars 2011.
- Une fois ces éléments approuvés, les Etats membres doivent présenter pour la fin avril un Programme de stabilité (en ce qui concerne le budget) et un Programme national de réformes à la Commission.
- En juin, cette dernière publie, sur la base d'une analyse des programmes remis, des recommandations nationales concrètes, validées au Sommet du mois de juin.



- Le « Semestre européen » se clôture en été et les Etats membres sont ainsi en mesure de terminer et de mettre en œuvre leurs cycles budgétaires et politiques.

Pour quelle raison ce semestre européen est-il à ce point important ?

1. Avec le Pacte de stabilité, le gouvernement en affaires courantes trace les grandes lignes de la politique budgétaire des quatre prochaines années. Par le biais du Programme national de réforme, il fixe également toute une série d'objectifs stratégiques ambitieux et délimite donc dans une large mesure les contours de la politique socioéconomique des quatre prochaines années. Il devrait apparaître comme évident qu'il ne s'agit nullement d'une affaire courante et que le gouvernement actuel ne peut prendre seul de telles initiatives. S'il décide tout de même de continuer ce qu'il a entrepris, il se doit alors de faire preuve de savoir-vivre démocratique et requérir l'approbation du Parlement, prouvant ainsi qu'il est un gouvernement de qualité.
2. L'Europe se renforce de plus en plus. Il n'est aujourd'hui plus possible de s'en sortir avec des objectifs vagues, que l'on peut abandonner par la suite comme tel fut le cas à diverses reprises par le passé. L'Europe émettra des réprimandes publiques et pourra même imposer des amendes (de plus de 700 millions d'euros) si nous ne respectons pas suffisamment les exigences formulées. Mais les marchés financiers peuvent également nous attaquer si les plans que nous avons remis manquent de crédibilité. Nous sommes dès lors abasourdis d'entendre les déclarations frivoles de certains membres de la « majorité » actuelle (*« Ce n'est qu'une série d'objectifs et dès que le nouveau gouvernement sera formé, il suffira de les adapter. »*)
3. Enfin, le Semestre européen est également important pour la politique nationale belge et la répartition des charges entre, d'une part, le niveau fédéral et, d'autre part, les différentes entités fédérées (et administrations locales). La plupart des discussions dans le cadre de ce Semestre européen sont hautement communautaires. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement Leterme souhaite maintenir la N-VA à l'écart de ces discussions. Apparemment, il préfère négocier avec le PS plutôt qu'avec notre parti. Nous sommes très préoccupés par le résultat final de ce processus.
4. Grâce à ses ministres membres du gouvernement flamand, la N-VA est partiellement impliquée dans ces discussions. En effet, le Programme national de réforme aborde des compétences appartenant généralement aux entités fédérées (tels que l'enseignement et le domaine R&D). Il y a quelques semaines, le gouvernement flamand a conclu un accord à propos du contenu de ces objectifs. La N-VA le soutient pleinement. Mais malheureusement, personne ne nous écouterait lorsqu'il sera question de politique fédérale. Cela ne nous empêche cependant pas de nous forger une opinion préalable. Nous pourrions alors comparer avec ce que le gouvernement Leterme nous concoctera dans les prochaines semaines.



Première partie : le Pacte de stabilité

Que dit l'Europe ?

- Réduire le déficit public sous la barre des 3 % du PIB (l'objectif permanent est l'équilibre, marge de 3 % uniquement pour la politique anticyclique, pas pour le déficit structurel).
- L'évolution des dépenses ne peut être supérieure à la croissance économique du PIB.
- Réduire la dette publique à moins de 60 % du PIB.
- Les pays dont la dette publique est plus élevée, doivent rembourser chaque année 1/20^e de la part de la dette publique qui excède 60 % : pour la Belgique, il s'agit d'une réduction de la dette d'environ 20 milliards au cours des trois prochaines années !
- Montrer du doigt les pays se trouvant dans la zone à risque (avec d'éventuelles réactions des marchés financiers à la clé). Les pays dont la dette publique est élevée feront surtout l'objet d'un suivi rigoureux et devront consentir les efforts les plus importants dans les prochaines années (principe du « frontloading »).
- Dès 2014, des amendes de 0,2 % du PIB pourront être infligées si les objectifs ne sont pas atteints (pour la Belgique, il s'agirait d'un montant d'environ 700 millions d'euros).
- Il convient également de s'attaquer aux autres déséquilibres macroéconomiques (balance commerciale, compétitivité, balance courante...).

Que fait la Belgique ?

- Le gouvernement Leterme se vante avant tout de chiffres favorables en matière de déficit budgétaire à travers lequel il *stabilise* le taux d'endettement, alors que l'Europe met bien davantage l'accent sur la *réduction* de la dette publique. En ce qui concerne la dette, seules la Grèce et l'Italie obtiennent de moins bons résultats que la Belgique. De plus, le déséquilibre des marchés financiers est principalement dû à une dette publique élevée. Yves Leterme a parlé hier pour la première fois de la réduction de la dette publique. Formuler un objectif est une chose mais énoncer les moyens mis en œuvre pour l'atteindre en est une autre. Leterme dit qu'il adopte « simplement » les recommandations du Conseil supérieur des Finances (CSF). Cette position n'est absolument pas neutre d'un point de vue politique, cf. infra.
- Budget 2011
 - En 2010 et 2011, le gouvernement Leterme a profité d'une meilleure conjoncture économique (recettes fiscales plus élevées) et d'un taux toujours faible sur la dette.
 - Les dépenses ont poursuivi leur tendance haussière, dans une mesure supérieure à la croissance économique. Apparemment, le gouvernement a même pu se permettre quelques cadeaux sociaux.
 - Il est prétendument difficile d'économiser pour un gouvernement en affaires courantes, mais des dépenses supplémentaires sont, quant à elles, possibles.



L'objectif est de réduire le déficit budgétaire à 2,8 % en 2012 et d'obtenir en 2015 un budget en équilibre => MAIS : le Conseil supérieur des Finances (CSF) se base sur un déficit de 1 % en 2015 pour l'entité I¹ et sur un surplus de l'entité II² de 1,2 %. Mais ce n'est pas tout. Le CSF affirme que l'entité II doit fournir un effort quasiment similaire (1,5 %) en termes de solde primaire (sans les charges d'intérêt) que l'entité I (1,7 %) ! Et ce, alors que l'entité II ne représente que 1/3 du secteur public global. Au sein de cette dernière, 80 % des efforts doivent être consentis par la Flandre. Pour 2015, le CSF demande à la Flandre un surplus de 2,5 milliards d'euros, alors qu'il permet encore à Bruxelles un déficit de 200 millions d'euros.

Le CSF ne répartit donc pas correctement les efforts parmi les différentes communautés belges, ce que la N-VA juge totalement inacceptable. Le véritable débat ne consiste pas à déterminer les objectifs que nous renvoyons à l'Europe car c'est cette dernière qui nous les impose. Il convient plutôt de débattre sur la répartition interne des charges, sujet à propos duquel Yves Leterme reste muet dans toutes les langues, même si une offensive budgétaire est menée dans l'ombre sur la Flandre.

- L'assainissement nécessaire est partiellement attribué aux entités fédérées et aux administrations locales (voir également la note du Bureau du Plan et sa règle du 80/20) :
 - Injuste : historiquement, le niveau fédéral a toujours vécu au-dessus de ses moyens.
 - Déraisonnable : les entités fédérées sont en charge des compétences dans lesquelles il convient d'investir judicieusement (infrastructure, enseignement, R&D, énergie, emploi, entreprises...) tandis que les compétences en matière de dépenses, domaine dans lequel l'Europe préconise des économies, sont confiées au fédéral.
- Le gouvernement en affaires courantes peut s'adresser au Parlement en ce qui concerne les problèmes urgents (AIP, budget 2011, Libye). Jusqu'à présent, la N-VA n'a cessé d'adopter une attitude constructive sur cette question. Mais nous constatons que le gouvernement Leterme ne souhaite PAS consulter le Parlement en ce qui concerne le budget pluriannuel. Un important soutien parlementaire n'est-il dès lors pas nécessaire dans le cadre d'un processus d'assainissement drastique jusqu'en 2015 ? L'Europe attend pourtant un plan rigoureux. Si l'on ne confère pas à ce plan un contenu solide, la Belgique risque fortement d'être montrée du doigt lorsque l'UE formulera ses recommandations en juin, ce qui pourrait entraîner des conséquences sur les marchés financiers.

¹ Entité I = fédéral + sécurité sociale

² Entité II = régions, communautés, provinces et communes



Que veut la N-VA ?

1. Nous sommes surpris par la façon dont le gouvernement Leterme tente de minimaliser ce Semestre européen et son impact sur la Belgique. Il s'agit d'une question sérieuse dans toute l'Europe. La N-VA salue l'approche plus rigoureuse de l'Europe. Dans ce pays, la pression externe est généralement le seul moyen de procéder à un assainissement profond et d'appliquer une série de réformes. La plupart des recommandations européennes sont en phase avec le programme de la N-VA (voir entre autres les dispositions de l'analyse de la croissance européenne 2011 et le Pacte pour l'euro plus).
2. Ne pas chercher de bons résultats faciles en se concentrant uniquement sur le déficit budgétaire. Le fait que ce déficit ne poursuive pas sa tendance à la hausse et qu'il soit inférieur par rapport à de nombreux autres pays, devrait apparaître comme une évidence lorsque l'on se place en troisième position des pays européens au taux d'endettement le plus élevé. La réduction de la dette publique doit dès lors s'imposer comme la première des priorités. Cet objectif exigera des réformes drastiques, surtout au vu des coûts liés au vieillissement face auxquels ce pays n'est pas suffisamment préparé. L'Europe nous oblige chaque année à rembourser 1/20^e de la dette publique au-delà des 60 % autorisés : cet objectif doit être prioritaire. La population est consciente que le pays sera contraint à des économies et de la pression de l'Europe. Il faut profiter de cet élan pour prendre rapidement les mesures structurelles indispensables.
3. Pour la N-VA, il est essentiel de trouver un nouvel accord de coopération entre les différents pouvoirs publics de ce pays à travers lequel CHAQUE partie s'engage à présenter le plus rapidement possible, au plus tard pour 2015, un budget en équilibre. Le budget fédéral ne peut pas non plus y échapper. Nous refusons que le meilleur élève de la classe (la Flandre) soit victime de la politique de dépenses irresponsable des autres pouvoirs publics belges. Il est impensable de dégager un surplus dans le but de permettre aux autres communautés de jeter l'argent par les fenêtres.
4. Si la Flandre obtient rapidement une marge budgétaire supplémentaire, grâce aux économies considérables de ces dernières années (8 % du budget flamand global), il conviendra de la consacrer à des investissements judicieux dans le cadre d'une croissance économique. C'est au niveau des entités fédérées qu'il faut justement investir et ce, dans le domaine de l'infrastructure, de la R&D et de l'innovation, de l'enseignement, des énergies renouvelables... Si nous n'investissons dans ces matières, nous ignorons complètement les recommandations européennes.
5. Pour la N-VA, l'assainissement doit se concentrer sur les dépenses. Au vu de la charge fiscale élevée, on ne peut accepter d'imposer de nouvelles sources de revenus. Dès que le budget sera en équilibre, TOUS les pouvoirs publics de ce pays devront s'assurer que leurs dépenses n'augmentent pas plus rapidement que l'inflation.



6. L'Europe nous demande également de régler les déséquilibres macroéconomiques. Le recul structurel des prestations commerciales belges est frappant (en dépit d'une légère amélioration depuis deux ans). La N-VA veut renforcer la position de nos entreprises en matière d'exportation. Pour ce faire, elle entend surtout réduire les coûts salariaux trop élevés par rapport à nos pays voisins. Malgré la loi sur la compétitivité, nos salaires ont augmenté de plus de 5 % depuis 1997 par rapport à nos voisins (outre les coûts salariaux déjà imposés à l'époque). Une diminution des charges sur l'emploi et une modération salariale s'imposent donc. Dans le cas contraire, nos emplois risquent de représenter un coût trop élevé, ce qui serait alors à l'origine d'une augmentation du taux de chômage.
7. Si l'ENSEMBLE des pouvoirs publics doivent atteindre un équilibre en 2015, ces règles ne concernent pas uniquement les entités fédérées et le niveau fédéral, mais également les administrations locales, toutes régions confondues ! Pour l'instant, aucun chiffre ne démontre un éventuel déficit des administrations locales flamandes, contrairement à ce que certains laissent entendre. Reste à savoir maintenant si ce même principe s'applique à Bruxelles et à la Wallonie. La N-VA réclame par conséquent une division des chiffres relatifs aux administrations locales par région. Ce n'est que de cette manière qu'un gouvernement de tutelle sera en mesure de jouer efficacement son rôle. Par ailleurs, l'approche du SEC³ ne peut mettre en péril les investissements locaux. Le calcul et la norme du solde de financement du SEC concernant les administrations locales doivent également concerner chaque entité (et non les communes/villes individuelles) et mandature communale (pas pour chaque année).
8. Une institution doit être désignée pour le contrôle permanent des mesures et des résultats de l'ensemble des pouvoirs publics belges et ce, dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Il doit s'agir d'une institution au sein de laquelle tous les pouvoirs publics sont dignement représentés. Le CSF est à cet égard probablement l'organisation la plus appropriée. En effet, celui-ci a été profondément réformé à travers une délégation limitée des entités fédérées lors de la réforme de l'Etat de 1988 et dans le cadre de la Loi spéciale de financement de janvier 1989.

³ SEC : Système européen des comptes

Deuxième partie : programme national de réforme EU 2020

Selon l'état actuel de la situation, les objectifs sont pour l'instant répartis de la manière suivant en Belgique (mais les négociations sont toujours en cours) :

	Objectif européen pour 2020	Objectif belge pour 2020	Objectif flamand pour 2020	FL (aujourd'hui)
Emploi	75 %	73,2 %	76 %	71,8 % (2010)
R&D	3 %	3 %	3 %	2,12 % (2010)
Emissions	-20 %	-15 % (non-ETS par rapport à 2005)	-	
Energies renouvelables	20 %	13 %	-	2,9 % d'usage final (2009)
Efficacité énergétique	20 %	18 %	Au min. 9 % en moins en 2016	
Interruptions prématurées de scolarité	10 %	9,5 %	5,2 %	8,6 % (2009)
Enseignement tertiaire	40 %	47 %	47,8 %	43,1 % (2009)
Pauvreté	-20 millions	-380.000	-280.000 (-30 %)	14,7 % (2009)

Emploi

Que dit l'Europe ?

- Objectif global
 - D'ici 2020, 75 % des 20-64 ans doivent avoir trouvé un emploi.
- Analyse de la croissance 2011 – actions prioritaires
 - Se consacrer à la modération salariale
 - Revoir les clauses d'indexation
 - Baisser les charges sur l'emploi
 - Augmenter l'âge de la retraite et réduire le nombre de départs anticipés
 - Revoir les allocations de chômage, éviter une dépendance aux allocations, les rendre temporaires, imposer des conditions en matière de recherche d'emploi et en ce qui concerne le suivi d'une formation
 - Allier flexibilité et sécurité (« flexicurity »)



- La Commission européenne a critiqué l'ébauche du programme national de réforme belge en matière d'emploi, l'estimant « beaucoup trop vague et peu contraignant ». La Commission veut que la Belgique diminue ses coûts salariaux et déplore le fait que les allocations de chômage octroyées par notre pays restent trop longtemps au même niveau.

Que fait la Belgique ?

- Dans l'ébauche du programme national de réforme belge, le gouvernement Leterme prévoit un objectif compris entre 71 et 74 % en 2020. Il restait inférieur à la norme européenne et, à quelques pays près tels que Malte et l'Italie, la Belgique était le moins bon élève de la classe européenne (le moins ambitieux).
- Milquet souhaite un objectif un peu plus élevé dans le programme national de réforme définitif, soit 73,2 % en 2020. Selon la Banque nationale, il représenterait un objectif de 76 % pour la Flandre, de 70 % pour la Wallonie et de 68,5 % pour Bruxelles. Nous n'atteignons pas encore l'objectif européen, mais au vu de la situation actuelle, il est déjà peut-être très ambitieux. Milquet n'a pas encore obtenu l'accord de l'ensemble des entités fédérées. Jusqu'à présent, Bruxelles et la Wallonie renoncent à présenter un objectif. Pis encore, on refuse que l'objectif flamand ne soit intégré.
- En ce qui concerne les actions prioritaires de l'UE :
 - Modération salariale :
 - Le gouvernement maintient dans l'AIP l'indexation automatique + 0,3 % de marge salariale libre. Concrètement, ceci signifie au moins 4,2 % d'augmentation salariale en 2011-2012 (voire plus au vu des prévisions actuelles en matière d'inflation), probablement la hausse la plus importante par rapport à nos voisins.
 - Revoir les clauses d'indexation :
 - le gouvernement ne touche pas à l'indexation et cède aux exigences des syndicats de ne commander aucune étude à ce propos.
 - Diminuer les coûts salariaux :
 - le gouvernement a de l'argent pour des petits cadeaux sociaux mais pas pour une diminution des charges qui serait à l'origine de la création d'emplois.
 - Augmenter l'âge de la retraite et réduire le nombre de départs anticipés :
 - à travers l'AIP, le gouvernement prolonge de 2 ans un certain nombre de formes de préretraite et la politique d'activation fédérale reste limitée aux demandeurs d'emploi de moins de 50 ans (alors qu'à terme la Flandre l'étendra à 58 ans).
 - Revoir les allocations de chômage, éviter une dépendance aux allocations, les rendre temporaires, imposer des conditions en matière de recherche d'emploi et en ce qui concerne le suivi d'une formation :

- le gouvernement n'apporte aucun changement : la Belgique reste le seul pays au monde à octroyer des allocations de chômage pour une durée illimitée.
- Allier flexibilité et sécurité (« flexicurity ») :
 - à travers l'AIP, la Belgique se concentre sur l'augmentation de la protection sociale et ne se consacre pas suffisamment à davantage de flexibilité, tant à la demande des travailleurs que des employeurs. De plus, le licenciement reste une question purement financière, ne laissant aucune place à un nouveau modèle de carrière caractérisé notamment par un départ négocié ou une formation.

Que veut la N-VA ?

1. Nous estimons que l'objectif belge fixé à 73,2 % n'est pas suffisamment élevé, mais au vu des chiffres actuels à Bruxelles et en Wallonie, nous sommes disposés à l'accepter, à condition que Bruxelles et la Wallonie s'engagent à réellement atteindre ces 68,5 % et 70 %. En d'autres termes : les 73,2 % ne seront pas atteints parce que la Flandre se verrait imposer un objectif supérieur à 76 %.
2. La N-VA estime que la Flandre doit faire preuve d'ambition et s'engager résolument sur la voie de la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle nous acceptons l'objectif fixé à 76 % (au lieu de 72,2 % en 2010), supérieur à ce que l'Europe exige. Nous devons y parvenir en intensifiant la politique du ministre flamand Muyters, en mettant l'accent sur l'emploi des travailleurs plus âgés.
3. La Commission européenne révèle, à juste titre, que la Flandre peut uniquement agir sur la carotte (accompagnement et formation des demandeurs d'emploi) mais pas sur le bâton (contrôle plus stricte des allocations, limitation dans le temps, sanction pour cause de refus de travailler...). La N-VA continue donc à plaider en faveur d'une poursuite de la régionalisation de la politique de l'emploi en Belgique.
4. En ce qui concerne les actions prioritaires de l'UE, nous constatons que les exigences de l'Europe sont largement en phase avec le programme socioéconomique de la N-VA :
 - Modération salariale :
 - la N-VA exige le respect rigoureux de la loi sur la compétitivité de 1996 jusqu'à ce que nos salaires atteignent de nouveau de nos pays voisins ;
 - la N-VA souhaite que le gouvernement prenne des mesures macroéconomiques correctrices si la norme salariale est dépassée (par ex. déclarer comme non contraignantes les CCT sectorielles qui ne respectent pas la norme).
 - Revoir les clauses d'indexation :
 - la N-VA souhaite que le prochain gouvernement mette en place une indexation salariale « intelligente » afin de protéger notre compétitivité.



- Diminuer les coûts salariaux :
 - la N-VA aimerait que l'espace libéré par la réduction des dépenses et, éventuellement, une croissance économique supérieure aux prévisions, soit partiellement consacré à une réduction des coûts salariaux, surtout en ce qui concerne les bas salaires (création d'emploi) ;
 - la N-VA tient à ce que les allocations familiales et le secteur des soins de santé ne soient plus financés à l'aide de cotisations prélevées sur le revenu du travail.
- Augmenter l'âge de la retraite et réduire le nombre de départs anticipés :
 - la N-VA désire élever l'âge effectif de départ à la retraite (actuellement de 60 ans) à (environ) 65 ans. Pas d'augmentation donc de l'âge officiel du départ à la retraite jusqu'à 67 ans, mais une carrière réelle de 40 à 45 ans ;
 - tous les régimes de préretraite (anticipée) doivent progressivement disparaître et ce, dans le respect des droits acquis.
- Revoir les allocations de chômage, éviter une dépendance aux allocations, les rendre temporaires, imposer des conditions en matière de recherche d'emploi et en ce qui concerne le suivi d'une formation :
 - la N-VA souhaite augmenter les allocations mais que celles-ci soient dégressives et limitées dans le temps (par ex. 2 ans) ;
 - afin de mieux harmoniser les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi, les entités fédérées doivent être en mesure d'assumer la responsabilité de l'accompagnement, du contrôle et des sanctions ainsi que du paiement des chômeurs. Les régions doivent inéluctablement être responsabilisées.
- Allier flexibilité et sécurité (« flexicurity ») :
 - la N-VA soutient une véritable modernisation du droit du travail selon la philosophie européenne : la sécurité du travail au lieu de la sécurité d'un emploi doit occuper une place essentielle, renforcer la mobilité professionnelle, formations continues, combinaison emploi-vie privée acceptable et une implication permanente des travailleurs (plus âgés) ;
 - la N-VA souhaite extirper les femmes (souvent isolées) de la pauvreté par le travail et la mise en place de droits de sécurité sociale propres.

Pauvreté

Que dit l'Europe ?

- A l'horizon 2020, l'Europe devra compter 20 millions de pauvres en moins (diminution de 17 %).
- Pour l'Europe, la politique de la pauvreté doit être liée à la politique d'emploi : un travail constitue le meilleur moyen de se sortir de la pauvreté.



Que fait la Belgique ?

- D'ici 2020, la Belgique s'est fixé pour objectif de réduire de 380 000 le nombre de personnes confrontées au risque d'exclusion et de pauvreté, contre 2 194 000 en 2008 (soit une réduction de 17 %).

Que veut la N-VA ?

1. La N-VA soutient l'objectif flamand plus ambitieux destiné à réduire de 30 % le nombre de personnes pauvres (soit 280 000 de moins, rien qu'en Flandre ou plus de 75 % de l'objectif belge).
2. La N-VA souligne également le lien entre la pauvreté et l'emploi. Les grandes ambitions en matière de pauvreté correspondent à celles que nous nourrissons dans le domaine de l'emploi (lutte contre la pauvreté à travers l'activation et la responsabilisation). Nous constatons que les francophones refusent pertinemment de faire ce lien, en dépit d'une demande de l'Europe allant dans ce sens.
3. La N-VA désire s'attaquer de manière structurelle à la pauvreté des femmes. Ainsi, la proposition de la N-VA de « scinder la constitution de la pension » vise à attribuer à toute personne de 65 ans, qui a elle-même travaillé, ou son conjoint, un droit à la pension. Le montant de cette pension prendrait en compte ses propres revenus du travail ainsi que ceux du conjoint.

Energie

Que dit l'Europe ?

- A l'horizon 2020, la consommation d'énergie devra avoir baissé de 20 % (efficacité), à l'instar des émissions, et 20 % de l'énergie devront être issus d'une source renouvelable (principalement dans le secteur des transports 10 %).
- Un accès économiquement efficace à l'énergie est essentiel.

Que fait la Belgique ?

- Deux objectifs ont déjà été convertis par l'Europe en chiffres à atteindre : 13 % d'énergies renouvelables et 15 % d'émissions en moins. Actuellement, l'objectif fixé par la Belgique en matière d'économie d'énergie est de 18 %. La Wallonie et Bruxelles souhaitent imposer les 20 % européens à chaque région (top-down). Pour sa part, la Flandre souhaite procéder à un exercice bottom-up sur la base du potentiel disponible et obtient un pourcentage inférieur.
- Une plus grande répartition des objectifs entre les régions n'a pas encore été décidée. La Wallonie souhaite une répartition en fonction des capacités économiques, alors que la Flandre entend plutôt maintenir un contrôle sur le potentiel. Bruxelles espère un traitement préférentiel.



- En ce qui concerne les actions prioritaires :
 - Energies renouvelables : il existe au niveau fédéral et en Flandre un système de certificats verts (entraînant d'ailleurs des effets pervers) + le recours aux biocarburants est encouragé par des additions obligatoires et une exonération des accises pour une certaine quote-part.
 - Limitation des émissions de gaz à effet de serre : pour l'instant, toujours pas de politique intégrée. Le gouvernement renvoie au plan de politique sur le climat 2013-2020 qui doit encore être mis en place.
 - Efficacité énergétique : élaborer une politique intégrée. Le gouvernement renvoie au Plan d'action national pour l'efficacité énergétique attendu pour juin 2011.
 - Un accès économiquement efficace à l'énergie : la libéralisation du marché énergétique s'est produite, bien que jusqu'à présent, le marché reste majoritairement concentré auprès d'un acteur dominant. Le gouvernement ne prévoit rien pour diminuer la facture de gaz et d'électricité. La sortie du nucléaire n'a pas été revue.

Que veut la N-VA ?

1. En règle générale, la N-VA plaide en faveur d'un changement de cap total en matière de politique énergétique. La situation actuelle est dramatique, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les prix de l'énergie sont légèrement supérieurs par rapport à chez nos voisins. Combiné à notre handicap en matière de coûts salariaux, les prix élevés de l'énergie représentent l'un des facteurs les plus dommageables pour notre économie. Au vu de la situation catastrophique, la gestion défectueuse et les erreurs stratégiques commises au cours des dernières décennies, il faudra de nombreuses années pour réaliser ce changement radical de cap.
2. La répartition nationale belge des objectifs doit être opérée de manière transparente et correcte, en tenant compte du potentiel régional déterminé par l'aménagement du territoire, la densité de population, le type d'activité économique... Une obligation imposée à une région doit pouvoir être réalisée. Pour une fois, la solidarité serait inversée en Belgique, mais la Wallonie et Bruxelles s'y refusent, tout comme le fait de fixer des objectifs plus élevés.
3. Afin d'être en mesure de mener une politique énergétique cohérente et durable, la N-VA plaide en faveur d'une régionalisation de l'ensemble des compétences en matière énergétique, telle que l'énergie éolienne offshore, les tarifs, la politique relative à la production énergétique...
4. Accent sur l'efficacité énergétique : l'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on n'utilise pas.



5. L'élaboration de notre système de production d'énergies renouvelables doit se dérouler de manière réaliste et efficace au niveau des coûts.
 - a. La N-VA plaide en faveur d'une modification des mesures d'aide dans le cadre de la construction de parcs éoliens offshore en fonction de l'évolution technologique et de celle des prix de l'électricité.
 - b. Le système flamand des certificats verts doit également faire l'objet d'une profonde révision. Un soutien technologique spécifique prévoyant une répercussion correcte sur le consommateur d'électricité et une garantie d'un revenu stable pour le producteur d'électricité qui correspond aux tarifs et à l'évolution technologique sont à cet égard essentiels.
 - c. En outre, la N-VA désire mettre en place un mécanisme d'aide structurel dans le domaine de la chaleur verte et de l'utilisation de la chaleur résiduelle au vu du potentiel considérable.
 - d. La possibilité d'atteindre l'objectif à travers des mécanismes de coopération doit être maintenue.

6. L'approvisionnement en énergie doit être garanti, tant aujourd'hui que demain.
 - a. Selon la N-VA, il est inimaginable de sortir du nucléaire sans solution alternative.
 - b. Des recherches supplémentaires et, surtout, un calcul de rentabilité clair sont nécessaires afin de déterminer la composition de notre futur bouquet énergétique. Cette situation ne peut durer éternellement, nous devons prendre une décision qui permettra de mettre en œuvre un plan d'action durable et concret.

7. La facture énergétique doit rester abordable.
 - a. La N-VA souhaite en premier lieu améliorer le fonctionnement du marché sur lequel se côtoierait un nombre plus élevé d'acteurs et qui serait soumis à un contrôle plus rigoureux.
 - b. Outre une réforme du système des certificats verts, la N-VA réclame une évaluation des devoirs des services publics flamands, de la contribution fédérale.
 - c. Grâce à la création et à la gestion de réseaux énergétiques plus efficaces.

R&D (Recherche et Développement)

Que dit l'Europe ?

- D'ici 2020, 3 % du PIB devront être consacrés au domaine R&D : 1 % apporté par les pouvoirs publics et 2 % par le secteur privé.
- Les résultats de la Belgique en la matière sont satisfaisants mais restent tout de même à la traîne par rapport à un petit groupe de pays considérés comme leaders de l'innovation. Nos universités et l'innovation au sein des PME ainsi que leur collaboration sont nos points forts. En revanche, nos dépenses dans le domaine de la recherche et du développement, le nombre de demandes de brevets et la commercialisation/valorisation des investissements en



R&D sont nos points faibles. En d'autres termes : non seulement nous n'investissons pas suffisamment, mais, en outre, nous n'exploitons pas efficacement les moyens à notre disposition.

Que fait la Belgique ?

- Le gouvernement Leterme espère consacrer 3 % du PIB au domaine R&D d'ici 2020, comme le réclame l'Europe.

Que veut la N-VA ?

1. Pour la N-VA, les investissements dans la recherche et le développement sont essentiels. Il est dès lors logique de poursuivre cet objectif de 3 %. Mais ces investissements ne peuvent provenir uniquement du secteur public. Le secteur industriel doit apporter sa contribution. C'est précisément pour cette raison que les effets multiplicateurs des investissements des pouvoirs publics sont fondamentaux : chaque euro supplémentaire versé par ces derniers doit entraîner un effet de levier pour les partenaires industriels.
2. De quelle manière allons-nous atteindre ces 3 % ?
 - a. Pour la N-VA, il convient de prendre des décisions univoques afin de concentrer les moyens publics dans les domaines de recherche pertinents tels que le secteur des soins de santé, pharmaceutique, biomédical et chimique; le domaine informatique et les secteurs de haute technologie, l'étude des matériaux et des nanotechnologies (également le secteur manufacturier), la logistique, le transport et la mobilité, l'énergie et l'environnement. En raison de l'intérêt général de l'opinion publique envers « l'écologie », il faut éviter que d'autres secteurs phare (pharmaceutique et chimique, entre autres) ne soient évincés.
 - b. Les pouvoirs publics ne doivent pas prendre seuls les décisions dans le domaine R&D et en matière d'innovation. Fixer les domaines phare et clusters est une chose, prêter une oreille attentive à la demande en est une autre. Pour la N-VA, stimuler la R&D et l'innovation est un processus stratégique avant tout guidé par la demande.
 - c. La N-VA souhaite également la rationalisation de l'instrumentation de l'innovation et il convient de rechercher une plus grande synergie entre les institutions existantes. Nos entreprises ont besoin de plus d'efficacité, d'un assouplissement de la réglementation et de la charge administrative. C'est donc pour cette raison que la N-VA plaide en faveur de l'application d'une « règle de compensation » : avant de mettre en place un nouveau fonds ou une nouvelle structure, il faut supprimer ou évaluer au préalable un autre élément de l'instrumentation de l'innovation.
3. Outre à l'apport, la N-VA attache autant d'importance, voire plus, à la production et aux indicateurs orientés sur les résultats. La valorisation et la commercialisation du fruit de nos recherches doivent être essentielles. Les fonds de R&D doivent favoriser la coopération avec



des spin-offs et des entreprises innovantes. Les établissements d'enseignement et de connaissance, les centres de recherche et les entreprises doivent optimiser leur collaboration en formant des clusters dans les domaines clés et en concluant des partenariats tournés vers l'innovation.

4. Par ailleurs, la N-VA estime que la Flandre doit faire davantage appel aux structures et fonds internationaux. Par exemple, seuls 4 % des fonds d'amorçage du Conseil européen de la recherche ont été attribués à des chercheurs belges. Il s'agit d'un résultat moyen, mais toujours est-il que nos pays voisins, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, ont obtenu respectivement 9 %, 13 % et 11 % des fonds disponibles.
5. L'innovation ne se limite pas à un débat sur de nouveaux produits. De nombreuses entreprises font preuve d'innovation et sont capables de percer avec succès de petits marchés de niche grâce à l'innovation et avec un budget en R&D relativement faible. Cet exemple prouve que l'innovation s'étend au-delà de nouveaux produits. Le fait d'être innovant implique également le développement de nouveaux services, modèles commerciaux, structures organisationnelles et stratégies de marketing.
6. Enfin, n'oublions pas de mentionner les éléments suivants en ce qui concerne la répartition des compétences dans le domaine R&D :
 - a. L'élaboration d'une politique performante en matière d'innovation et de recherche au niveau régional exige des initiatives qui ne se limitent pas aux subsides. A travers une poursuite de la régionalisation, la N-VA souhaite mettre en place des leviers fiscaux pour les entités fédérées. Grâce à des mesures fiscales avantageuses, nous serons en mesure d'attirer des chercheurs, d'améliorer leur mobilité et de nous impliquer davantage dans la valorisation et les demandes de brevet.
 - b. La politique scientifique doit également être régionalisée. Ce n'est que de cette manière que les négociations contractuelles pourront correspondre au mieux à la politique régionale dans le domaine R&D ainsi qu'aux priorités en la matière.

Enseignement

Que dit l'Europe ?

- A l'horizon 2020, le nombre d'interruptions prématurées de scolarité devra être inférieur à 10 %.
- D'ici 2020, plus de 40 % des jeunes devront être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
- D'ici 2020, au minimum 15 % de la population active devront suivre régulièrement des formations (apprentissage à vie).



- L'enseignement est également essentiel en ce qui concerne une consolidation budgétaire rigoureuse. L'Europe réclame une modération salariale, une élévation de l'âge du départ à la retraite et une diminution du nombre de départs anticipés.

Que fait la Belgique ?

- L'enseignement est une compétence quasi exclusive des communautés. La Flandre a déjà atteint deux des trois objectifs imposés par l'Europe : notre communauté enregistre 8,6 % d'interruptions prématurées de scolarité et 43,1 % des jeunes terminent leurs études avec un diplôme de l'enseignement supérieur en poche. En revanche, en ce qui concerne l'apprentissage à vie, nous obtenons un résultat insatisfaisant de 7,4 %.

Que veut la N-VA ?

1. En ce qui concerne les interruptions prématurées de scolarité, la N-VA souhaite que la Flandre s'améliore davantage, même si nous avons déjà atteint l'objectif européen. Nous entendons réduire ce pourcentage à maximum 5 % d'ici 2020. Bien entendu, il convient simultanément de veiller à la qualité de la présence à l'école.
2. Même en ce qui concerne les jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la N-VA souhaite mettre la barre encore plus haut en Flandre. A l'horizon 2020, nous voulons que ce nombre passe de 43,1 à au moins 47,8 %. Une poursuite de la démocratisation ne peut cependant pas justifier une baisse du niveau de qualité de l'enseignement.
3. En ce qui concerne l'apprentissage à vie, il est grand temps d'opérer un changement des mentalités en Flandre. A cet égard, la N-VA se retranche derrière l'objectif européen de 15 % en 2020, en dépit d'un important retard. Ceci est essentiel afin de nous permettre de trouver des candidats pour les fonctions critiques et de rediriger les chômeurs vers un autre emploi/secteur.
4. En ce qui concerne l'aspect budgétaire en matière d'enseignement : étant donné que l'enseignement est par excellence un domaine dans lequel il est nécessaire d'investir, nous ne voulons pas économiser outre mesure. Les moyens rares par définition doivent être injectés aussi efficacement que possible dans l'enseignement. Nous plaidons donc en faveur d'une évolution accrue des résultats obtenus grâce aux moyens impliqués pour atteindre des objectifs ou des groupes cibles particuliers.